

Les Sources de Longpont

Présentation rapide d'un sujet ancien et porteur d'avenir
par l'Association de Défense des Sources de Longpont



Autrefois, Longpont était la cité de l'eau vive et ce privilège faisait des envieux dans les villages d'alentour. L'eau coulait au château de Lormoy, à l'abreuvoir de la place de l'église, au lavoir communal, à la ferme pour baigner les chevaux, aux bornes fontaines du village, dans le domaine du docteur Darier et dans plusieurs propriétés de la rue du Champ de Bataille.

Les habitants de Longpont étaient redevables de ces avantages aux châtelains et aux abbés qui, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, avaient exécuté les grands travaux pour capter les eaux issues du coteau, qui s'écoulaient en sources dans le terroir des Fontenelles.

À la fin du XX^{ème} siècle, avec la raréfaction des cultures maraîchères et la facilité d'accès à l'eau distribuée, sont arrivées la méconnaissance et la négligence pour cet héritage pourtant exceptionnel. Ce patrimoine est notre bien commun et c'est ensemble que nous devons le protéger.

Des sources à Longpont... c'est nouveau ?

C'est au contraire une longue histoire que nous allons vous raconter. Nous n'avons pas de trace précise des premières utilisations, faites pour le prieuré au début du XVI^{ème} siècle. Mais la suite nous est parfaitement connue depuis que, par lettre du 3 mai 1641, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, donne permission à Pierre Saulger propriétaire du domaine

de Lormois de « ... faire ouvrir et fouiller tous les endroits où il sera nécessaire dans le vieux chemin d'Orléans pour ramasser toutes les eaux des sources qui sont en icelui, afin de les conduire à la maison de Lormois ». En septembre, le rapport de visite du Grand Voyer de la Généralité de Paris conclut que les fouilles, qui avaient du provoquer quelque critique, « feraient au contraire le bien des uns et des autres parce que ces eaux *amolissoient* les terres et le chemin ». Le 1^{er} octobre sont enregistrées les lettres patentes du roi qui confirment la permission précédente en ajoutant que « ce ramas des eaux *faisoit* le bien général du pays ». Ces lettres ont peut-être aussi calmé les revendications du prieur, car la nouvelle captation passe tout près de sa propre source, ce qui vaudra quelques chicanes et procès entre le prieuré et le château.



Fontaine au Château de Lormoy (source Lormois)

Un important remaniement au XIX^{ème} siècle

En 1840, Jacques Paturle, industriel propriétaire du château de Lormoy, fit restaurer l'ensemble des sources et compléter les conduites pour en augmenter la capacité, avant de faire don d'une partie des eaux à la commune pour alimenter l'abreuvoir, les bornes fontaines et le lavoir. Cette eau de qualité, autrefois réputée, a couvert les besoins du château et de la population jusque dans les années 1930.



Borne-fontaine
(source l'ollienne)

Ca devait être très important, pour que le Roi lui-même s'en préoccupe !

La facilité qu'apporte le réseau moderne nous l'a fait oublier, mais l'alimentation en eau représente la première ressource vitale. Alors, quand elle peut arriver naturellement et en abondance au cœur d'un village, qui plus est doté d'un prieuré clunisien majeur, elle justifie des dispositions et des dépenses particulières. La collecte et la conduite de l'eau de la scule



source Lormoy ont nécessité la création de 340 m de pierrée principale, 6 regards, 145 m de galerie accessible, 200 m de collecteurs, 750 m de canalisation, un Réservoir enterré avec antichambre. C'est environ 5 000 m³ de terre qui ont été creusés et 250 m³ de pierres taillées et assemblées. A l'époque, de tels travaux étaient réalisés avec l'énergie humaine, aidée par des animaux de trait. Si on imaginait faire ces ouvrages aujourd'hui, même avec les moyens modernes, le coût serait de l'ordre de 1,1 M€.

Les sources, enjeux de batailles juridiques

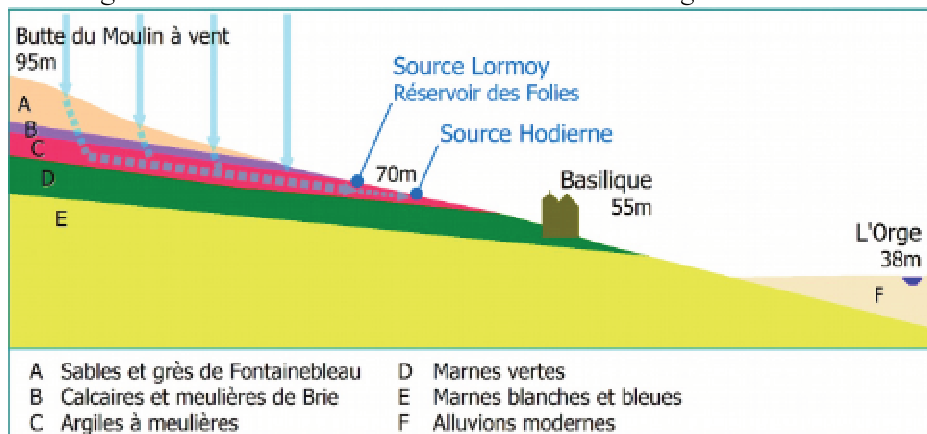
Arrivée de la galerie dans le Réservoir des Folies Depuis sa création et jusqu'à nos jours, la source Lormois fait partie de la propriété du Château. Comme lui, elle a souvent changé de propriétaire et a parfois été l'objet d'affrontements avec le prieuré. Ainsi en 1730, des travaux engagés sur cette source déclenchent une bataille juridique. Les accords précédents sont dénoncés et des procédures sont engagées. C'est le Parlement de Paris qui y mettra fin par un arrêt en 1747.



Entrée du Réservoir des Folies

Mais au fait, pourquoi y a-t-il des sources à Longpont ?

Le village est situé sur le flanc ouest de la vallée de l'Orge dont l'orientation locale est exactement nord-sud. Le niveau de



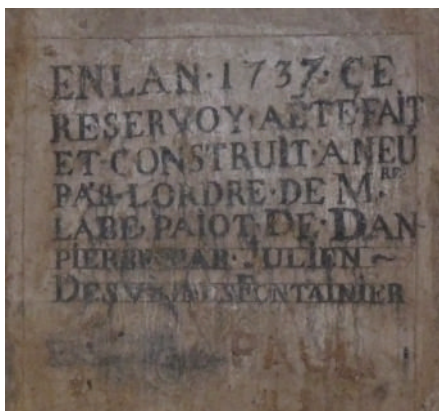
la place de la basilique est à 55 m, donc en-dessous de la plaine de la Bataille de Montlhéry et de l'actuelle butte du Moulin à vent. L'eau s'infiltrait facilement à travers les premières couches de terrain.

Puis elle rencontre des strates moins perméables, qui la guident par une faible pente. Elle réapparaît alors à flanc de vallée, peu au-dessus du village. C'est là qu'elle est captée et acheminée jusqu'au bourg et au château de Lormoy.

Comment l'eau arrive-t-elle à destination ?

L'eau de la source Lormois a besoin de dispositions particulières pour arriver jusqu'au Château

Le Château étant assez éloigné du lieu de captage, les conduites sont en pente très faible. Pour éviter que ces conduites se bouchent, les maîtres fontainiers ont construit le Réservoir des Folies, dont la fonction principale est la décantation des boues. Reconstitué en 1737, il est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2002.



Au fil des siècles, les travaux et cessions de propriétés sont autant d'occasions de nouer, modifier ou réorganiser des accords sur la part d'eau revenant à chacun. En 1720 par exemple, l'abbé Pajot de Dampierre cède « 1 pouce d'eau » au prieuré en échange du surplus de la Fontaine Hodiernne. Plus tard, après avoir réalisé d'énormes travaux en 1840, Jacques Paturle cède le tiers de l'eau de la Source Hodiernne à la commune. Tout récemment, en 1917, l'industriel Henry Say concède à la propriété Darier le droit de prélever 50 m³ par jour dans le Réservoir des Folies.



Réservoir des Folies

C'est ainsi que s'est constitué, petit à petit, un réseau complexe de captage, d'apport et de prélèvement d'eau.

L'eau de la source Hodierna est distribuée en parts inégales

La source Hodierna, qui était à l'origine la propriété exclusive du prieuré, se trouve aujourd'hui répartie selon les accords passés entre les propriétaires successifs. Que les motivations soient la générosité, la reconnaissance, ou plus directement la rétribution de travaux, ces accords font l'objet d'actes officiels fixant les droits et devoirs précis sur les sources.

Ainsi, l'eau de la source Hodierna arrivant au bourg est partagée par tiers, dont un tiers est immédiatement divisé en deux. Un autre tiers est partagé, plus loin, entre plusieurs propriétaires. Le dernier tiers, part communale de la source, a longtemps alimenté le réservoir des pompiers, l'abreuvoir de la place, le lavoir et la fontaine.



Répartition de l'eau de la source Hodierna



Que reste-t-il de cette longue histoire ?

Tout ! En tout cas, toutes les conduites, les regards, les réservoirs. Tous ou presque fonctionnent, mais tous ne sont pas alimentés car comme il a déjà été évoqué, cette ressource naturelle et gratuite a longtemps été oubliée, et même délaissée. Nous ne pouvons qu'être encore plus admiratifs du travail des anciens, qui continue d'acheminer l'eau malgré l'indifférence ordinaire.

La source Hodierna, captée au lieudit des Fontenelles, est amenée par des pierrées ou des conduites jusqu'au bourg, où elle est répartie entre la ferme, un ensemble d'utilisateurs privés et la commune.

La source Lormois est captée au lieudit du Colombier. Elle est acheminée par une pierrée jusqu'à une galerie longue de 145 m sous le chemin de la Croix Rouge-Fer, dans laquelle elle reçoit des apports d'eau supplémentaires. Toute l'eau collectée arrive au Réservoir des Folies, où elle est décantée. Une petite partie est prélevée vers l'ancienne propriété Darier (aujourd'hui, plusieurs utilisateurs privés). Mais l'essentiel de l'eau reste destiné au Château de Lormoy.

Un lien étroit avec les origines de Longpont

Ce qui reste aussi, c'est le signe des origines de Longpont. Alors que tant d'autres villages se sont développés pour des raisons pratiques autour d'une source ou sur un cours d'eau, Longpont existe seulement par la création d'un lieu de culte. Le peu d'eau présent sur place n'aurait pas suffi à alimenter la population attirée par le rayonnement de l'église et du prieuré. C'est ainsi que ces longs dispositifs d'acheminement d'eau ont dû être réalisés depuis les sources pour permettre le développement du village.

Y a-t-il beaucoup d'eau ? Et pourquoi ne la voit-on pas toujours ?

Les énormes quantités d'eau qui sortent du sol s'écoulent parfois, volontairement ou involontairement, par des chemins inappropriés. Lors d'épisodes de travaux ou de détériorations du réseau, elles sont rejetées illégalement dans les eaux pluviales, ou elles se répandent dans les terrains... Les habitants ne bénéficient alors plus de la part communale de l'eau, qui devrait apparaître dans l'abreuvoir de la place pour le bénéfice de tous. Ce tableau montre les débits nominaux des sources, auxquels chacun a droit et que l'ADS défend.

	Débit normal
Source Lormois	300 m³/j
Château	250 m ³ /j
Propriétés rue du Dr. Darier	50 m ³ /j
Source Hodierna	250 m³/j
Ferme	83 m ³ /j
Propriétés rue de Paris	83 m ³ /j
Commune (place)	83 m ³ /j

Et l'histoire se termine comme ça ?

Non, cette histoire ne peut pas se terminer, car l'eau coule, qu'on le veuille ou non. Si l'on ne tire pas parti de l'abondance de l'eau, il faut au moins en gérer l'écoulement. Les sources requièrent une attention permanente qui a justifié la création de l'Association de Défense des Sources en 2001. Les inondations à répétition montrent qu'il n'est pas possible de délaissier ce sujet. Durant plusieurs siècles, les pierrées et conduites ont drainé les terrains en amont des rues du Mesnil et de Villiers. De nombreuses habitations y ont été construites, sans se

préoccuper de l'eau qui semblait être domestiquée.

Plusieurs fois, des travaux de construction ont rencontré des surprises, toujours mauvaises. L'indifférence ne résistera pas au temps, car l'eau qui n'est pas guidée s'infiltré, ravine, détériore.



Inondation lors de travaux faits sans précautions

ADS (extrait des statuts)

Effectuer et/ou promouvoir toute action de sauvegarde, d'étude, de surveillance, d'entretien, de protection et de mise en valeur du patrimoine hydrologique et historique constitué par les sources captées, leurs ouvrages et canalisations existants sur le territoire de la commune de Longpont sur Orge.

Objectifs

L'ADS participe au partage de la connaissance et s'attache à faire prendre conscience des droits et des responsabilités de chacun. Elle sensibilise sans relâche les parties prenantes (commune, propriétaires de l'eau, propriétaires des terrains). Après un trop long temps de gaspillage, la ressource « eau » est revenue au premier plan des questions environnementales et, à ce titre, le dédain pour les sources de Longpont n'est plus admissible.



Il y a seulement 30 ans, des jeux d'eau permanents et gratuits

L'eau n'est actuellement pas potable, ce qui nécessiterait un dispositif de contrôle permanent coûteux. Elle peut néanmoins être utilisée pour le bien commun, dans le respect de la nature et de l'œuvre de nos prédécesseurs. C'est pourquoi l'ADS travaille à :

- ramener l'eau au cœur du village
 - ✓ place et lavoir
- utiliser l'eau
 - ✓ nettoyage, arrosage, géothermie
- défendre les droits des Longpontains
 - ✓ conseil et actions en justice

Moyens

Moyens humains :

- bénévolat

Moyens financiers :

- adhésions
- subvention communale
- dons exceptionnels



Réalisations

Relevé des plans des conduites et des regards
Exploration des galeries par des spéléologues
Curage des galeries et regards, sécurisation des accès
Installation d'un panneau d'informations et cadran solaire
Relations avec la mairie, le Syndicat de l'Orge
Mesures pour la localisation des fuites sous les voies
Recherche des causes lors d'interruptions de l'eau ou d'écoulements inhabituels
Raccordement de l'abreuvoir de la place
Actions en justice pour la réparation du réseau endommagé par les travaux du secteur des Folies



Association de Défense des Sources de Longpont

Siège social : ADS – c/o Mairie – Place des Combattants – 91310 Longpont-sur-Orge

Plus d'informations : <http://www.sources-longpont.fr>

Remerciements à la Société Historique de Longpont pour les références documentaires

